

AFL INFOS

Décembre 2015

BONJOUR TRISTESSE...

France, tu as mal à tes enfants ! moins d'un an après les terribles attentats du mois de janvier, Paris est de nouveau frappé par le terrorisme. Au nom d'une idéologie, des jeunes (nos enfants), assassinent d'autres jeunes.

Qu'avons-nous fait ou plutôt que n'avons-nous pas fait, pour que certains des enfants de la France, désespérés, adhèrent à un islamisme radical ? Quelle est cette folie djihadiste mais combien destructrice qui frappe tant de vies innocentes dans l'idéalisation d'un martyr programmé ?

Cette radicalité porte en elle une triple dimension : politique d'abord, historique ensuite et enfin clinique. Ces jeunes (la plupart ont entre 15 et 25 ans) abordent une période de la vie où l'on se cherche, porté par une avidité d'idéaux sur fond de remise en cause douloureuse de leur identité.

Ces enfants qui rencontrent cet « idéal total » transforment leur fragilité identi-

taire en une armure protectrice, et lorsque la conjonction de l'offre et de la demande se réalise, le sujet devient tout autre. Cependant, la réalité subjective sous-jacente de ce comportement ne signifie ni la folie ni l'irresponsabilité du sujet, elle ne peut donc être excusée, l'effet « psy » doit se recomposer avec le contexte social et politique.

A une époque ou à une autre, les religions portent toutes en elles des formes de subversion, et sans stigmatiser la religion en cause aujourd'hui, d'autres à un moment de leur histoire ont soutenu des thèses que l'on peut qualifier de « barbares » : « *Faites venir mes ennemis, ceux qui n'ont pas voulu que je règne, et égorgez-les en ma présence (Evangile selon Saint Luc)* ». Sans vouloir interpréter une religion par rapport à d'autres il convient de raison garder et d'aborder les textes religieux comme on lit

« l'Odyssée » : avec passion et capacité d'interprétation.

Aujourd'hui nos pensées vont avant tout à l'ensemble des victimes et à leurs proches, ainsi qu'à tous ceux et celles affectés par ces attentats. Analyser les causes et les conséquences sans proposer de remèdes viables relève de vœux pieux. Il nous faut nous réapproprier « le terrain » abandonné à des prêcheurs, résoudre les problèmes de chômage, principale cause de désœuvrement, de désenchantement et enfin stopper « l'argent facile » des addictions diverses.

Et pour finir, si nous réinventons la laïcité ? Ferment culturel d'une France diverse et ouverte à toutes et à tous, dans le respect de chacun, sans condition de couleur, de religion ou d'idées ?

Daniel FOUNDOULIS

SOMMAIRE

- Page 1 : Editorial **bonjour tristesse...**
- Page 2 : la réserve citoyenne
- Pages 3 et 4 : le climat au cœur de l'actualité
- Pages 5 : quel avenir pour Pacitel ?
- Page 6 : avec nous, ils ont gagné !

AFL INFOS

**Revue d'informations
des
associations familiales
laiques de Paris,**

4 rue Giffard 75013 Paris

Le numéro : 1 euro

Directeur de la revue :

D. Foundoulis

Gérante : C. Armalet

Rédaction : F. Thiebault, C. Nicolas,

J-P Mailles

Téléphone : 01 45 84 50 39

Messagerie :

cdafal75@libertysurf.fr

LA RESERVE CITOYENNE

C'est dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne que le 3 décembre dernier, Najat Vallaud-Belkacem, Ministre de l'Education Nationale, accueillait les volontaires de la Réserve Citoyenne, entourée du doyen d'entre eux : Edgar Morin, et de Serge Klarsfeld.

5 400 citoyens sur le territoire national, dont 10% de parisiens, ont répondu à l'appel de la Ministre. A l'origine de cette initiative, des milliers de courriers parvenus au Ministère après les attentats de janvier 2015, de citoyens désireux d'intervenir auprès des jeunes scolarisés, pour leur transmettre les valeurs républicaines.

Edgar Morin a rappelé que même dans des époques noires pouvaient surgir des événements inattendus qui changent le cours des choses, comme en 1941, époque de régression. La mondialisation décuple les périls, et la laïcité est capitale pour lutter contre ces périls. Il faut enseigner à chacun qu'il est une petite particule de l'humanité, reconnaître la qualité humaine chez tous, et dire que déployer son « je » a besoin aussi du « nous ».

Puis Madame Dominique Gillot, Sénatrice du Val d'Oise, a plaidé pour le « vivre ensemble », l'importance de redonner à chacun l'estime de soi, sans pour autant être déloyal à la culture d'origine de la famille. Elle s'est interrogée sur la manière d'exprimer les valeurs républicaines au quotidien.

Serge Klarsfeld a ensuite évoqué l'opportunité de ce moment d'engagement, à la veille d'élections où un parti xénophobe pourrait arriver à la tête de régions. Il a également rappelé que pendant la dernière guerre mondiale, ce sont les $\frac{3}{4}$ des Juifs vivant en France, soit 240 000, qui ont été sauvés par environ 4 000 Justes, et aussi par la population française qui s'est impliquée en rejetant ses préjugés, au bénéfice des valeurs républicaines et de la charité chrétienne...

Ce rôle est maintenant reconnu, après avoir été longtemps nié.

Pour terminer, les Inspecteurs d'Académie en charge du



dispositif ont expliqué son fonctionnement. Ils ont tout d'abord évoqué la diversité des volontaires, et l'importance pour ceux qui seront sollicités d'apporter leur témoignage personnel. Ils seront sollicités par les enseignants, ou par les élèves eux-même, par le biais des conseils de vie collégienne ou lycéenne, pour des interventions auprès de classes, mais aussi, par exemple en maternelle, auprès des parents. Dans le second degré, les interventions auront lieu en cours, ou dans le cadre de projets spécifiques. Les volontaires interviendront toujours avec l'enseignant.

Les candidatures arrivent encore... et les volontaires dont la candidature a été acceptée piaffent et s'impatientent de ne pas encore avoir été sollicités... Nous sommes intervenus pour demander à ce que des initiatives soient prises par le Rectorat, pour « sortir » les volontaires du catalogue où ils sont listés, et organiser des rencontres enseignants/ Chefs d'Etablissements / volontaires. En se rencontrant, on peut mieux s'apprécier !



LE 2 DECEMBRE, LE CLIMAT EST AU CŒUR DE L'ACTUALITE

Le 30 novembre, 150 chefs d'Etat inauguraient la COP 21, conférence mondiale la plus importante depuis 1945. 20 000 délégués venus du monde entier y étaient également attendus. Le 1^{er} décembre démarre officiellement le déploiement des compteurs communicants LINKY, avec pour objectif le remplacement des quelques 35 millions de compteurs actuellement en service... Pourquoi relier ces deux évènements ?

La COP 21 est une première étape visant à fédérer la communauté mondiale autour d'un objectif quantifié : limiter le réchauffement climatique à 2°C, à la fin du siècle. Les contributions des Etats ne permettraient, selon les experts, que de la limiter à 2,7 ou 3°C de réchauffement de la planète : c'est trop pour que le climat reste stable, en particulier pour toutes les nations iliennes menacées de disparaître en raison de la montée des eaux : Maldives, Tuvalu et Tokelau, îles Marshall, Fidji, Samoa, Tonga, les îles Salomon, Vanuatu ou d'autres archipels du Pacifique...

A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous ignorons quelles seront les avancées obtenues à l'issue de la COP 21. Mais aujourd'hui, nous voulons y voir un signal fort, celui de la prise de conscience de la très grande majorité des Etats de l'urgence climatique.

A côté des efforts que sont prêts à accomplir les Etats, il y a aussi une forte conviction dans le monde des entreprises, dans les ONG et dans les territoires. **Le 4 décembre**, Anne Hidalgo, Maire de Paris, et Michael Bloomberg (envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies pour les Villes et les changements climatique) co-président le **Sommet des élus locaux pour le Climat**. Ce Sommet réunit Maires et dirigeants locaux venus des cinq continents qui mettent en avant les engagements des villes et collectivités dans la lutte contre le dérèglement climatique. Car aujourd'hui, 70% de la production mondiale des gaz à effet de serre proviennent des zones urbaines, paradoxalement les plus exposées aux conséquences du réchauffement climatique. Et en 2050, les deux tiers des 9 milliards d'habitants de la planète vivront dans les villes... Les régions, les villes se mobilisent donc pour développer des incitations et des moyens destinés à réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO², de progresser vers des transports plus propres, d'inciter les particuliers à ré-

nover leur logement, ou simplement à prendre conscience des gestes du quotidien qui aident à réduire la consommation et la facture énergétique, et ce faisant, à préserver l'environnement.

Plus près de nous, très concrètement, les compteurs communicants vont être déployés progressivement sur tout le territoire français, à partir du 1^{er} décembre pour LINKY (33 millions de compteurs électriques), et de début janvier 2016 pour GAZPAR (11 millions de compteurs gaz).



Premier enjeu : moderniser les réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel, grâce aux technologies qui permettront de réaliser de nombreuses opérations sans déplacement (mises en service, changement de puissance...), ce qui permettra aux distributeurs que sont ERDF et GRDF de réduire les coûts liés à la distribution de ces deux énergies, et de mieux piloter et entretenir leurs réseaux respectifs.

Deuxième enjeu, aider à la maîtrise des consommations d'énergie, par la mise à disposition, pour tous les clients, de leurs données de consommation. Pour l'électricité, grâce aux cinq plages tarifaires distinctes présentes sur le compteur, les fournisseurs pourront proposer des offres tarifaires plus différenciées qu'actuellement, et mieux adaptées aux différents modes de vie de chacun.

Des offres tarifaires spécifiques à LINKY inciteront très prochainement les consommateurs à ampli-

LE 2 DECEMBRE, LE CLIMAT EST AU CŒUR DE L'ACTUALITE (suite)

gies renouvelables, le plus souvent intermittentes comme l'éolien et le photovoltaïque, recharge des véhicules électriques, qui vont progressivement se développer, et maintien de l'équilibre entre production et demande ...

Mais qui peut nier l'intérêt pour les consommateurs de ne plus avoir à être présents à la relève de leurs compteurs, à ne plus payer de prestations, ou à un coût réduit, dès lors qu'elles ne nécessitent plus de déplacement, à obtenir une mise en service ou une modification de la puissance dans la journée, à être facturés sur la base de consommations réelles et non estimées, à disposer d'un site chez son distributeur qui lui permette d'analyser ses consommations et d'optimiser ses abonnements, de conseils plus performants chez son fournisseur, et pour les publics précaires, de disposer d'un système permettant de connaître en temps réel sa consommation, en euros ?

Quelques organisations de consommateurs, qui ont suivi l'évolution des projets de comptage communicants (dont les AFL Paris, très impliquées sur ces questions), oeuvrent depuis 2009 pour qu'en fin de compte, les consommateurs trouvent un bénéfice dans ce grand chantier de modernisation, et puissent d'eux-même tirer profit des données qui leur seront accessibles en modifiant leur contrat de fourniture d'énergie et/ou leurs comportements, voire pour certains leurs équipements. Nous nous sommes également attachés à ce que les plus



fragiles d'entre nous ne soient pas oubliés, en étant dotés d'outils et de conseils adaptés, tout en veillant à ce que leurs données personnelles de consommation soient protégées. Et ce n'est pas fini ! Certes, un compteur tout seul ne peut guère faire autre chose que compter.... Mais en permettant l'analyse des consommations il contribuera à rendre les consommateurs d'énergie non plus passifs, mais acteurs de la maîtrise de leurs consommations.

Les AFL Paris, engagées dans la lutte contre la précarité énergétique et la défense de l'environnement, seront au rendez-vous pour aider leurs adhérents à se saisir de ces nouvelles possibilités et à devenir acteurs de leur maîtrise de la demande d'énergie.



**LES AFL PARIS
VOUS SOUHAITENT
UNE ANNEE
2016
SOLIDAIRE ET FRATERNELLE**

QUEL AVENIR POUR PACITEL ?

Nous sommes tous très régulièrement sollicités par des démarcheurs téléphoniques agissant dans les domaines les plus variés (depuis vétérinaires sans frontières jusqu'aux poseurs de fenêtres et autres solliciteurs...), de préférence aux heures des repas, mais de toute façon à un moment où on n'a pas envie de courir pour répondre au téléphone...

Même les petits malins qui se sont inscrit à PACITEL en sont pour leurs frais, car les professionnels agissant par démarchage téléphonique n'ont pas d'obligation à respecter la volonté de ces personnes. Alors, pourquoi se priver ?

La loi Hamon du 17 mars 2014 avait trouvé la parade : un organisme désigné par le Ministre de l'Economie après appel d'offres devait permettre l'inscription des consommateurs ne souhaitant pas être démarchés, gratuitement. Et, à la différence de PACITEL 1, la liste publiée et régulièrement actualisée par les professionnels devait leur interdire toute prospection, sous peine de sanction pénale.

DEMARCHAGE AGRESSIF

De très nombreux consommateurs sont actuellement victimes de démarchages téléphoniques agressifs ou abusifs en matière de téléphonie.

La DGCCRF a identifié 22 opérateurs alternatifs de téléphonie fixe. Les victimes sont très majoritairement des consommateurs âgés ou ne disposant pas d'accès à l'internet. Leurs pratiques consistent en l'utilisation illicite de leurs coordonnées bancaires, des allégations mensongères sur les tarifs appliqués, des prélèvements réalisés directement sur les comptes bancaires, ou encore l'interruption des services de téléphonie de leur précédent opérateur.

Si vous êtes démarché téléphoniquement au sujet de prestations de téléphonie fixe, et que vous doutez de l'identité de votre interlocuteur, ou constatez l'interruption de vos services habituels, ou l'existence d'un nouveau prélèvement sur votre compte bancaire, vous pouvez procéder aux démarches suivantes, selon le cas :

Las... C'était tellement beau que le premier appel d'offre a été déclaré infructueux le 23 septembre dernier, bien que trois organismes y aient répondu. Il faut donc tout recommencer, en revoyant de près le cahier des charges, sans doute trop contraignant ! Il ne reste donc plus qu'à attendre l'issue du nouvel appel d'offre, annoncée pour la fin de l'année ce qui permettrait, si tout va bien, de disposer du nouveau PACITEL six mois plus tard...

Et pour tout arranger, PACITEL 1 vient d'annoncer qu'il jetait l'éponge, et cessait son activité le 31 décembre 2015.

Mais si les pouvoirs publics ne peuvent annoncer avant la fin de l'année le nom de l'organisme gestionnaire de la liste anti-prospection téléphonique prévue par la loi, le risque est la mise en place de l'opt-in, c'est dire l'interdiction de toute prospection téléphonique sans le consentement exprès et préalable du consommateur.

Pour les entreprises vertueuses, ce serait indéniablement un recul. Pour les consommateurs, sans doute un soulagement ?

Vous n'avez signé aucun document ni renvoyé de dossier : aucun contrat n'est formé, aucune somme n'est due. Faites opposition auprès de votre banque, vous disposez de 13 mois à compter de la date de débit de votre compte pour contester les opérations et demander à la banque le remboursement des sommes prélevées

Vous avez signé un contrat et un mandat de prélèvement SEPA : vous avez mandaté la société pour se substituer à votre opérateur téléphonique habituel. Envoyez un courrier recommandé avec AR au nouvel opérateur en lui demandant la résiliation du contrat et de la présélection, ainsi que le rétablissement de votre ligne auprès de l'opérateur précédent, ainsi que la révocation du mandat de prélèvement SEPA. Informez votre banque afin d'éviter tout prélèvement abusif.

Depuis 2014, le consommateur peut exiger de sa banque la mise en place d'une liste « blanche » et d'une liste « noire » destinées à limiter la mise en place de prélèvements non sollicités sur les comptes bancaires.. Vous pouvez aussi vous inscrire gratuitement sur liste rouge !

ILS ONT GAGNE !

Noël à Istamboul...

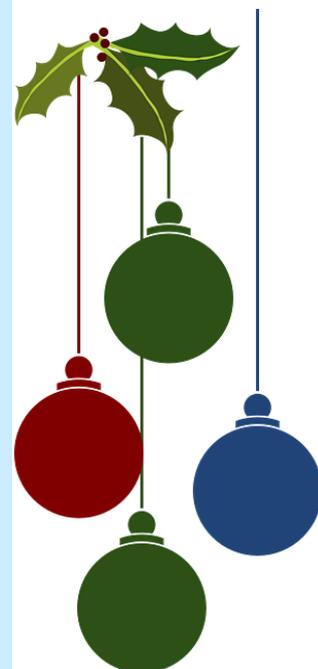
Le 20 décembre 2014, Madame A. et sa famille se faisaient une joie de partir en famille à Istamboul. Arrivés à Orly à 5 heures du matin, ils enregistraient leurs bagages, ainsi que la poussette du bébé, et passaient les contrôles de sécurité. Il restait du temps avant l'heure d'embarquement, prévue au plus tard 15 minutes avant l'heure de départ, 7h 05.

Arrivés à la porte d'embarquement 20 mn avant le départ, la famille se voyait opposer un refus d'embarquement, au motif que l'heure était dépassée !

Après discussion, tentative de négociation sans aucun résultat, Madame A fait un malaise. Monsieur s'occupe des enfants, paniqués. Rien n'y fait : il faut attendre 7h 30 pour récupérer les bagages déjà en soute. Tant pis pour les passagers déjà à bord ! Aucune possibilité de remboursement, aucune prise en charge des enfants... Le père de Madame A. arrive à la rescousse, ramène toute la famille à Paris, 4 billets sont achetés dans une agence, avec une autre Compagnie, plus cher bien sûr. Enfin, départ à 14 heures...

Au retour, le 2 janvier, Madame A. adresse un courrier de réclamation au site OPODO qui a vendu les billets, puis à TRANSAVIA qui devait assurer le transport. Seule proposition : le remboursement des taxes d'aéroport, soit 204 euros, alors que les billets TRANSAVIA avaient coûté 1 155 euros, et les billets achetés en urgence à PEGASUS, 1 600 euros.

Les AFL Paris ont engagé un processus de médiation avec TRANSAVIA le 3 février 2015. Il a fallu attendre le 27 octobre pour avoir confirmation de l'envoi d'un chèque de 1 600 euros à Madame A. Pour cela, 7 courriers à TRANSAVIA ont été nécessaires, d'abord pour faire reconnaître que le comptoir d'embarquement avait fermé avant l'heure prévue, puis pour obtenir la prise en charge des billets achetés à PEGAGUS, soit 1 600 euros.



Tout est bien qui finit bien !

Une clé cassée dans la serrure : Madame E. appelle son serrurier . Aïe ! Il faut changer le cylindre ! Quatre heures plus tard, le technicien jette l'éponge, selon lui la serrure est trop vieille et devrait être remplacée, il supprime les deux verrous de la serrure, les joints Bricard et lui dit : « je reviens demain ». Mais il ne revient pas... Madame E. a réglé en pure perte 400 euros (prix d'ami), et sa porte ne ferme plus qu'avec un point, elle est branlante et cette personne âgée ne se sent plus en sécurité chez elle.

Les AFL sont intervenues auprès du serrurier, invoquant l'abus de faiblesse et relevant plusieurs infractions réglementaires : pas de devis avant exécution des travaux, absence de facture, travaux non terminés...

Finalement, tout s'est arrangé : le serrurier est venu déposer le matériel installé, et restituer son chèque à la cliente..

Il est rare d'obtenir un tel règlement en quelques semaines...

.....AFL PARIS à l'heure d'Internet..... AFL PARIS à l'heure d'Internet.....

Dès la fin du 1^{er} trimestre 2016, le nouveau site internet des AFL PARIS sera opérationnel.

Vous pourrez le consulter à l'adresse www.aflparis.org.